

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 72 (1963)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** La page des soins infirmiers

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA PAGE DES SOINS INFIRMIERS

## Subventions fédérales

Le Conseil fédéral a publié le règlement d'exécution de l'Arrêté fédéral relatif aux subventions de la Confédération aux écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse (écoles d'infirmières non spécialisées). Les subventions fédérales prévues seront payées pour la première fois en 1964 en faveur des infirmières et des infirmiers diplômés au cours de l'année 1963.

\*

## Le règlement du Lindenhof

Au cours de sa séance du 31 janvier, le Comité central a approuvé le règlement pour les infirmières de l'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge « Lindenhof », à Berne.

\*

## Un cours à « La Source »

L'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge « La Source », à Lausanne, a l'intention d'organiser cet automne un cours d'infirmières de salle d'opérations. Ce cours est réservé aux infirmières venant d'une école reconnue par la Croix-Rouge suisse et ayant déjà travaillé au moins une année en qualité d'infirmières chargées des instruments. Le cours comprendra 90 heures d'enseignement théorique et des stages d'application dans les hôpitaux cantonaux de Lausanne et de Genève, ainsi qu'à « La Source ». Au cours de sa séance du 31 janvier, le Comité central a décidé de contribuer aux frais d'organisation de ce cours par une subvention de 3000 francs.

\*

## A l'Ecole supérieure d'infirmières de Zurich

Programme pour 1963 de la section de Zurich de l'Ecole supérieure d'infirmières:

— Cours 12 Z, pour infirmières en chef d'école et d'hôpital, 2<sup>e</sup> moitié, jusqu'au 10 avril 1963.

— Cours 12 Z, pour infirmières de dispensaire, du 1<sup>er</sup> mai au 28 juin 1963; inscriptions requises jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

— Réunions d'études 6 et 7, pour infirmières d'école: du 18 au 21 juin et du 2 au 5 juillet 1963; la session 7 n'aura lieu que si le nombre des inscriptions est suffisant. Sujets traités: « Le fichier des matières de l'infirmière scolaire » et « La tenue et le mouvement dans la profession d'infirmière ». Les inscriptions sont requises jusqu'au 15 mai 1963.

— Cours 13 Z, pour infirmières en chef d'école et d'hôpital, du 17 septembre 1963 au 17 avril 1964. La direction de l'école examinera les demandes d'admission dans l'ordre de leur arrivée et invitera ensuite les candidates à subir un examen d'admission. — Tous ces cours sont ouverts également aux infirmiers diplômés.

Au lieu de cours pour infirmières de division, l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge organise cette année un nouveau cours pour infirmières de dispensaire. Ce cours durera deux mois.

A partir de 1963, les candidates aux cours pour infirmières en chef d'école et d'hôpital devront satisfaire aux conditions déjà imposées jusqu'à présent et subir en outre un examen d'admission. A l'avenir, le cours se terminera par un examen, qui devra être passé avec

succès pour pouvoir obtenir le certificat de fin d'études d'infirmière en chef d'école ou d'hôpital.

\*

## Au Conseil d'école de l'Ecole supérieure

Pour remplacer le Dr Hugo Remund, de Zurich, qui cessera de faire partie du Conseil d'école de l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge, et sur proposition de celui-ci, le Comité central a appelé à ce poste, au cours de sa séance des 19/20 décembre, le Dr H. Lüdin, professeur, de Bâle.

\*

## La sous-commission chargée des cours

La sous-commission chargée de s'occuper des cours créée au Secrétariat central a pour membres Mme Schindler-Baumann, docteur en médecine, de Zurich; Mme Elisabeth Haug, de Berne; Seur Dora Eidenbenz, de Zurich, et Mme Marcelle Gafner, de Lausanne.

\*

## Pour le Home d'infirmières

Au cours de sa séance du 31 janvier, le Comité central a voté un crédit de 7791 fr. 60 destiné à l'achat de tapis et de tapis d'escaliers solides pour le Home d'infirmières de la Croix-Rouge suisse à Leubringen.

\*

## Nominations

Dans sa séance des 19 et 20 décembre, le Comité central a nommé en qualité de nouveaux membres de la commission technique pour les aides soignantes, Mme

M. Löffler-Schebli, docteur en médecine, enseignante médicale à l'Ecole de la Maison des diaconesses « Neu-münster » à Zurich, et Mme Verena Wüthrich, assistante de la directrice de l'Ecole d'infirmières du « Bon Se-cours », à Genève.

Le Dr B. Steinmann, professeur, surchargé par ses obligations professionnelles, a demandé à être relevé de ses fonctions de membre de la commission.

\*

## Bazar zurichois pour la VESKA

La Fondation VESKA — Association des établissements suisses pour malades — a organisé à Zurich, les 5 et 6 octobre, un grand bazar au profit des infirmières et des infirmiers invalides. Cette manifestation a rapporté un bénéfice net de 100 000 francs.

\*

## SOINS AU FOYER

### Cours d'introduction de soins au foyer

Le 10 janvier a eu lieu une réunion de monitrices. Les monitrices ont fait des démonstrations pratiques, les ont commentées et ont discuté toutes sortes de questions en rapport avec ces cours. La réunion s'est terminée par une conférence de Mme Helen Fischer, membre du Comité central, qui a parlé aux monitrices de la modification des statuts et a répondu à leurs questions sur la Croix-Rouge.

\*

## Nouveaux cours

Les cours ont commencé au début de janvier dans les localités suivantes: Berne, Bowil BE, Brugg, Chiasso, Cully, Genève, Lugano, Moosseedorf, Roggwil, Rohrbachgraben, Salvan, Schlattingen TG, Spiez, Suhr, Win-kel ZH, Winterthour.

## Auxiliaires de la Croix-Rouge

Le 28 février a eu lieu à Berne une réunion des dirigeantes de l'activité des auxiliaires de la Croix-Rouge (femmes et hommes).

## Transfusion sanguine

## LABORATOIRE CENTRAL DE TRANSFUSION

### Les équipes mobiles en 1962

Au cours de l'année passée les équipes mobiles du laboratoire central sont intervenues 416 fois et ont pratiqué des prises de sang sur 43 260 donneurs civils et sur 34 792 militaires, en vue de la préparation de plasma et de fractions. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'élève à 11 320 conserves.

\*

## Production en hausse

Au cours de l'année 1962, le laboratoire central a augmenté considérablement le volume de sa production. Au total, 198 045 bouteilles d'ACD et 682 879 ampoules ont été préparées. La production de plasma en poudre a atteint 33 120 unités. Ont été préparées en outre: 13 400 conserves de PPL, 6500 conserves d'albumine, 2539 conserves de la fraction I et 245 litres de gammaglobuline.

\*

Le service des recherches a effectué l'année passée 59 235 analyses au total. Le laboratoire des groupes sanguins de l'Armée a exécuté 47 134 déterminations du groupe sanguin et du facteur rhésus sur des recrues et des soldats.

\*

## Crédits

Au cours de sa séance du 19/20 décembre, le Comité central a voté un crédit de 44 570 fr. pour des installations et des accessoires destinés au département de fractionnement, ainsi qu'un autre crédit de 6957 fr. 75 pour des appareils et des installations destinés au département de biochimie à l'Institut Kocher.

\*

## Recherche d'anticorps

A l'occasion des opérations de recrutement de l'année passée, tous les échantillons de sang qui ont été transmis au Laboratoire des groupes sanguins de l'Armée ont été examinés systématiquement pour la recherche d'anticorps Bang. Les résultats de cette recherche seront publiés et commentés dans la thèse de doctorat en médecine de M. R. Häberli.

\*

## Séance

La Commission des dons de sang s'est réunie le 28 février.

\*

## Publications

- P. Kistler et H. Nitschmann: Large Scale Production of Human Plasma Fractions. « Vox Sanguinis » 7: 414-424 (1962);
- G. de Muralt: La maturation des immunoglobulines chez l'homme. « Vox Sanguinis » 7: 513-525 (1962).

## LA SYRIE MANQUE D'INFIRMIERES

La Syrie compte aujourd'hui environ 5 millions d'habitants. Elle dispose de 20 hôpitaux et des cliniques de l'Université de Damas, qui possèdent au total environ 4000 lits. A la clinique universitaire est rattachée une école d'infirmières, qui peut recevoir chaque année de 25 à 30 élèves; les infirmières ainsi formées restent pour la plupart au service des cliniques de l'Université. Les autres hôpitaux sont administrés par le Ministère de la Santé, celui-ci entretient lui aussi une école d'infirmières qui peut recevoir et former de 10 à 15 élèves. Les hôpitaux qui dépendent du Ministère de la Santé n'ont actuellement que 50 infirmières diplômées.

\*

## Une aide suisse pour former des cadres

La construction de nouveaux hôpitaux est prévue dans le cadre d'un plan quinquennal. Le nombre des lits sera donc augmenté, mais en même temps la pénurie de personnel infirmier qualifié, qui est déjà extrêmement sérieuse, s'accentuera encore davantage. Le gouvernement

est parfaitement conscient de la gravité de cette situation, et a décidé de faire construire de nouvelles écoles d'infirmières. Les cadres font toutefois défaut pour ces écoles.

Le Gouvernement syrien a demandé en conséquence au Département politique fédéral d'autoriser 12 jeunes filles syriennes à suivre les cours de différentes écoles suisses d'infirmières pour devenir infirmières diplômées, puis à entrer à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse, pour devenir infirmières en chef ou infirmières instructrices.

Le Service des infirmières de la Croix-Rouge suisse d'entente avec les écoles d'infirmières de la Suisse romande a obtenu que quatre jeunes Syriennes puissent commencer leurs études en Suisse ce printemps, et huit autres l'automne prochain. Les frais seront supportés par la Confédération dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement. Après que ces jeunes Syriennes auront terminé leurs études et auront obtenu leur diplôme d'infirmière, et après un stage pratique d'une année dans un hôpital, elles entreront à l'Ecole supérieure d'infirmières où elles recevront la formation qui leur permettra de devenir des infirmières dirigeantes.